

CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juin 2017

Convocation
09.06.2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BIGOT, Maire.

Présent(e)s : Jean-Yves BIGOT, Jean-Claude LAMARQUE, Guy CHOMET, Denis TONNELIER, Dominique FORET, Frédéric NAELS, Daniel PLOMTEUX, Michel DELOMEZ

Représenté(e)s : Madame Sandrine BUISSET par Jean-Yves BIGOT

Absents : Messieurs Patrick ANDRÉ, José-Félix ORTUN, Didier RAZON, Frédéric LANNEAU et Mesdames Anne LÉCRIVAIN, Valérie SAUSSIER

Secrétaire : Madame Dominique FORET

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire propose d'ajouter un point à l'Ordre du Jour de la séance concernant un retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification apportée à l'ordre du jour de la séance. Ce point sera abordé au début de l'Ordre du Jour initial communiqué.

Monsieur NAELS, spécifie que lors de sa séance en date du 20 avril 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la prise en charge des frais d'obsèques de Mme GIRARD. Le compte rendu ne mentionne pas que le montant devrait être remboursé par la succession de la défunte.

Une modification sera donc apportée sur la délibération 2017/20 stipulant que les frais engagés par la commune devront être remboursés dans le cadre de la succession de la défunte. Cette délibération sera transmise au notaire chargé de la succession.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

-  **AFFAIRES SCOLAIRES : RYTHMES SCOLAIRES**
-  **FINANCE : EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION**
-  **BROCANTE: TARIFS ET REGLEMENT**
-  **SALLES COMMUNALES : TARIFS POUR LES HABITANTS D'ÉGLIGNY**
-  **CONVENTION : PISCINE DE BRAY-SUR-SEINE**
-  **AFFAIRES DIVERSES**

2017/25 – RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire présente le projet de réorganisation des temps scolaires et périscolaires à partir de la rentrée de septembre 2017.

En effet, avec près de trois années d'expérience depuis la mise en place des T.A.P. et après de nombreuses rencontres et réunions de travail avec les enseignants, représentants des parents d'élèves et encadrants, il est possible de dresser un bilan de fonctionnement de l'organisation scolaire et périscolaire organisée autour des T.A.P. depuis leur instauration à la rentrée 2014/2015.

Il est important de rappeler que la réforme dite «des rythmes scolaires», initiée en 2013, comporte 2 volets :

- Un volet scolaire, faisant obligation d'organiser le temps scolaire sur 9 demi-journées et non plus sur 4 jours (en pratique, mercredi matin travaillé)
- Un volet périscolaire, facultatif, incitant fortement les Communes à mettre en place des ateliers et activités pour l'ensemble des enfants sur les créneaux libérés du temps scolaire par l'instauration du mercredi travaillé.

L'instauration des T.A.P. a ajouté une plage de temps supplémentaires aux enfants (15h45/16h30) après les cours, pour laquelle aucune activité n'a pu être proposée faute de moyen, suivi du goûter en collectivité et enfin les devoirs pour certains, les enfants ne disposant plus du temps de jeu « libre » qui leur est fondamentalement nécessaire.

Il faut reconnaître que la mise en place de la réforme des « rythmes scolaires » est malheureusement un échec quant à l'idée de départ.

En conclusion, et avec un recul de près de trois ans, il apparaît que pour le bien-être des enfants, il est préférable de revenir à la semaine des 4 jours comme il en a été discuté lors du dernier conseil d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

AUTORISE

Le retour à la semaine des 4 jours.

2017/25 – FINANCEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Le Maire expose, que conformément à la délibération 2017/21 concernant le financement de la station d'épuration par le biais de prêts bancaires contractés auprès de la Caisse d'Épargne, il convient de mentionner le montant des frais de dossier ainsi que celui du prêt.

Les membres approuvent à l'unanimité.

2017/26 – TARIFS ET REGLEMENT BROCANTE 2017

La brocante aura lieu le dimanche 27 août 2017.

La brocante débutera à 6h du matin et se déroulera sur le terrain de sport « Maison Blaise » et rue de la « Maison Blaise ». Les tarifs ainsi que la fiche d'inscription, le règlement et l'arrêté sont disponibles en mairie ainsi que sur le site de la commune.

Les tarifs proposés sont les suivant :

Mètres	Tarifs	Tarifs Professionnels
2 m	3,00 €	9,00 €
4 m	6,00 €	18,00 €
6 m	9,00 €	27,00 €

8 m	12,00 €	36,00 €
10 m	15,00 €	45,00 €
12 m	18,00 €	54,00 €
14 m	21,00 €	63,00 €
16 m	24,00 €	72,00 €

Les membres **acceptent à l'unanimité** les tarifs proposés.

2017/27 – TARIFS DES SALLES COMMUNALES POUR LES HABITANTS D'ÉGLIGNY

La restauration scolaire pour les enfants du RPI CHÂTENAY/EGLIGNY se faisant dans la salle Polyvalente de la commune d'Égligny à compter de la rentrée scolaire prochaine, il est proposé qu'un tarif préférentiel soit mis en place pour les habitants de la commune d'Égligny qui disposeront de la même tarification que les habitants de la commune de Châtenay sur Seine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la mise en place de la tarification proposée pour la location des salles communales par les habitants d'Égligny.

2017/28 – CONVENTION PISCINE

Le Maire de Bray-sur-Seine propose le renouvellement de la convention entre les deux communes afin que les habitants de Châtenay-sur-Seine bénéficient cette année encore de tarifs préférentiels pour accéder à la piscine de Bray-sur-Seine.

Les tarifs proposés restent inchangés et sont les suivants :

	PLEIN TARIF (Extérieur)	TARIF REDUIT (Bray)
A l'unité	4.50€	3€
La carte de dix journées	40.50€	27€
Abonnement mensuel	57€	38€
Activité avec maître-nageur		-25%
Abonnement hebdo « Vacances pour tous »		6€
Aquabike – location 30 min		4€

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCÈPTENT

- La convention financière proposée par la mairie de Bray-sur-Seine,
- De prendre à sa charge le différentiel de tarification.

- Gestion du SIRAPS : le syndicat intercommunal chargé des activités périscolaires, cantine, garderies, TAP a approuvé à l'unanimité le retour à la semaine scolaire de 4 jours. En conséquence les TAP seront supprimés de même que la garderie du mercredi matin.
- M NAELS demande où en sont les travaux de la poste, il manque toujours la rambarde de la rampe d'accès à l'agence postale. La confection en atelier de cette rambarde est toujours en cours et devrait être installée prochainement.
- Occupant du salon de coiffure : Madame Renais a sous-loué le local, comme le bail l'y autorise, à une jeune coiffeuse qui s'est présentée. Le salon devrait ouvrir à nouveau dans quelques jours.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Jean-Yves BIGOT

SIGNATURES

Jean-Yves BIGOT	
Jean-Claude LAMARQUE	
Guy CHOMET	
Denis TONNELIER	
Dominique FORET	
Patrick ANDRE	ABSENT
Sandrine BUISSET	REPRÉSENTÉE PAR JEAN-YVES BIGOT
Michel DELOMEZ	
Frédéric LANNEAU	ABSENT
Anne LECRIVAIN	ABSENTE
Frédéric NAELS	
José-Félix ORTUN	ABSENT
Daniel PLOMTEUX	
Didier RAZON	ABSENT
Valérie SAUSSIÉ	ABSENTE